

Liasse n° 834

« Personnel : méfaits des employés »

N° de pièce	Analyse	Chronologie	Aperçu
	<u>Pièces relatives à des actes répréhensibles commis par des employés du Canal :</u>		
1 à 8	- Malversations.	1763-1869	
9 à 28	- Fraudes, vols, insubordination, conduite, outrages, suspicions.	1734-1857	
29 à 33	- Dénonciations.	1770-1882	
34 à 40	- Négligence dans le service, fausses manœuvres, incapacité.	1768-1858	
41 à 45	- Mésintelligence entre employés.	1819-1844	